

120e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP)

Addis Abeba (Ethiopie), 5-10 avril 2009

Sommaire

Composition de la délégation belge	2
Résultats principaux de la session et contributions de la délégation belge	3
I. Débats en commissions et résolutions de l'Assemblée	3
• Première Commission: non-prolifération et désarmement nucléaires	3
• Deuxième Commission: changements climatiques, développement durable et énergies renouvelables	5
• Troisième Commission: liberté d'expression et droit à l'information	6
• Point d'urgence: impact de la crise économique et financière internationale sur les pays les plus pauvres, notamment en Afrique	8
II. Réunion des femmes parlementaires	9
III. Panels et visites sur le terrain	11
IV. Décisions du Conseil directeur	13
V. Comités de l'UIP dont des parlementaires belges sont membres	16
• Comité exécutif	16
• Comité des droits de l'homme des parlementaires	19
• Comité Moyen-Orient	20
VI. Groupe des Douze Plus	21
VII. Autres activités de la délégation belge	24

120e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP) Addis Abeba (Ethiopie), 5-10 avril 2009

[Ordre du jour, programme et principaux documents de la session](#)¹

Des délégations de 123 pays ont participé à la session; 26 organisations internationales et interparlementaires étaient représentées en qualité d'observateurs.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, une délégation du Congrès américain était à nouveau présente. Le parlement des Etats-Unis a quitté l'UIP en 1998 mais envisage désormais de se réaffilier. Il a envoyé une délégation d'observateurs afin de l'aider à prendre cette décision.

Composition de la délégation belge

- François-Xavier de Donnea, membre de la Chambre des représentants, vice-président du Groupe belge de l'UIP, membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient de l'UIP, président de la délégation
- Patrick Moriau, membre de la Chambre des représentants, vice-président du Groupe belge de l'UIP
- Geert Versnick, membre de la Chambre des représentants, membre du Comité exécutif de l'UIP
- Philippe Mahoux, sénateur, membre du comité des Droits de l'homme des parlementaires de l'UIP
- Alain Destexhe, sénateur, vice-président de la commission Paix et sécurité internationale de l'Assemblée de l'UIP (élu à Addis Abeba)
- Marleen Temmerman, sénatrice, membre du Groupe consultatif sur le VIH/sida de l'UIP
- Wouter Beke, sénateur
- Roel Deseyn, membre de la Chambre des représentants

¹ Le site web et tous les documents de l'UIP sont disponibles en anglais et en français.

Résultats principaux de la session et contributions de la délégation belge

[Un aperçu complet des résultats de la session](#) est disponible sur le site web de l'UIP.

I. Débats en commissions et résolutions de l'Assemblée

L'Assemblée a approuvé des résolutions sur les questions suivantes:

- promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires, et assurer l'entrée en vigueur du traité d'interdiction complète des essais nucléaires : le rôle des parlements (commission I: Paix et sécurité internationale)
- changements climatiques, modèles de développement durable et énergies renouvelables (commission II: Développement durable, financement du développement et commerce)
- la liberté d'expression et le droit à l'information (commission III : Démocratie et droits de l'homme)
- le rôle des parlements dans l'atténuation des effets sociaux et politiques de la crise économique et financière internationale sur les groupes les plus vulnérables de la communauté mondiale, en particulier en Afrique (point d'urgence).

Le débat en commission est alimenté par un ou plusieurs rapports. Les rapporteurs présentent également un projet de résolution, que les délégations peuvent amender. A l'issue du débat en commission, un comité de rédaction est constitué pour adapter le projet de résolution à la lumière des amendements déposés. Le texte présenté par le comité de rédaction est discuté d'abord en commission et ensuite en séance plénière, à l'Assemblée.

• Première Commission : non-prolifération et désarmement nucléaires

M. Moriau est intervenu dans ce débat.

Il a souligné que le traité de non-prolifération (TNP) de 1968 reste la pierre angulaire du système international de non-prolifération et de désarmement nucléaires et un exemple d'une politique internationale volontariste et multilatéraliste. Les trois piliers du traité (obligations en matière de désarmement des cinq puissances nucléaires reconnues, engagement pris par tous les autres pays de renoncer aux armes nucléaires et contrôle de l'usage pacifique de l'énergie nucléaire par l'Agence internationale de l'énergie atomique – AIEA) sont d'importance égale.

L'orateur a rappelé les crises de 2003 : la révélation de ce que l'on a appelé le bazar du Dr. Abdul Khader Khan par la Libye et le retrait du TNP de la Corée du Nord. Il a également fait référence à l'affrontement entre les puissances nucléaires reconnues et les autres pays lors de la conférence de suivi du TNP en 2005 ainsi qu'au manque de transparence concernant le programme nucléaire de l'Iran et les inquiétudes qu'il génère. Ceci dit, le bilan global n'est pas vraiment négatif. La prolifération a été nettement plus lente et plus limitée que ce que l'on pouvait craindre dans les années '60 et il y a eu une réduction significative des armements des puissances nucléaires reconnues, sauf la Chine.

Les défis restent néanmoins importants. M. Moriau a estimé qu'ils étaient clairement exposés dans le rapport soumis à la commission et s'est rallié aux recommandations des rapporteurs, notamment celles à propos du traité d'interdiction des essais nucléaires, dont l'entrée en vigueur doit être une priorité.

Il a dès lors plaidé pour que la commission n'adopte pas d'amendements qui ébranleraient l'équilibre du projet de résolution proposé par les rapporteurs. Aucune résolution n'est parfaite mais le texte présenté par les rapporteurs exprime très bien la volonté de paix des parlements et donc des peuples. A ce propos, l'orateur a également évoqué le travail de "*Mayors for Peace*" et d'autres organisations qui œuvrent pour un monde sans armes nucléaires.

M. Moriau est intervenu à nouveau lorsque la commission a examiné le projet de résolution révisé, présenté par le comité de rédaction. Certains pays, dont les amendements avaient été rejetés par le comité de rédaction (Inde, Pakistan, Chine, Iran) ont réitéré leurs objections. M. Moriau a défendu le compromis proposé.

La résolution n'a finalement été modifiée que sur un seul point. Dans les paragraphes plaidant pour l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, certains pays arabes voulaient mentionner explicitement qu'Israël était le seul pays dans cette zone à posséder (contre le TNP) des armes nucléaires. Cette suggestion a été rejetée parce que la résolution ne montrait du doigt aucun autre pays en particulier, toutes les recommandations étant formulées en termes généraux. Sur la proposition de son président, la commission a seulement ajouté dans les paragraphes en question (par exemple le § 26 du dispositif) qu'il fallait établir la zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient "sans exception".

Les autres objections ont été notées sous forme de réserves sur certains paragraphes, ce qui a permis à la commission d'adopter la [résolution](#) sans vote. L'Assemblée a ensuite approuvé ce texte sans autres modifications.

A l'occasion du débat sur cette question, il y a eu, en marge de l'Assemblée, une réunion informelle du réseau *Parliamentarians for Nuclear Non-Proliferation and Disarmament*, à laquelle M. Moriau a assisté. Il s'est affilié au réseau et sera sa personne de contact au Parlement fédéral belge. Les objectifs du réseau sont l'échange d'informations entre parlementaires (exemples de résolutions, de législations, etc.), le développement d'une stratégie parlementaire commune et l'action en tant que groupe de pression. Le réseau plaide entre autres pour la conclusion d'un traité global sur les armes nucléaires dans le cadre des Nations Unies, en vue d'éliminer à terme toutes les armes de ce type.

Autres décisions de la Première Commission

M. Destexhe a été élu vice-président de la commission. Il représentera le groupe de pays des Douze Plus (voir section VI de ce compte rendu) au sein du [bureau de la commission](#). Il s'agit d'un mandat d'un an, renouvelable trois fois au maximum.

Le **choix du thème de la prochaine session** de la commission a également donné lieu à une discussion². Le bureau de la commission s'est prononcé en faveur d'une proposition du Mexique sur la lutte contre la criminalité organisée. Certaines délégations continuaient toutefois à préconiser d'autres sujets (Inde: la lutte contre le terrorisme transfrontières – Emirats arabes unis: les conflits régionaux).

M. Moriau a soutenu la proposition du Mexique, qu'il a qualifiée de pertinente et d'une grande actualité. La criminalité organisée ébranle nos sociétés et la crise financière actuelle ne peut qu'aggraver la situation car ces réseaux criminels ont perdu beaucoup d'argent et vont donc intensifier encore leurs activités. Par ailleurs, l'UIP a déjà débattu à plusieurs reprises du terrorisme et des conflits régionaux ces dernières années.

La commission a fini par intégrer la proposition de l'Inde dans celle du Mexique, en mentionnant explicitement le terrorisme transfrontières parmi d'autres formes de criminalité organisée. Le thème retenu se lit ainsi : "Coopération et responsabilité partagée dans la lutte mondiale contre la criminalité organisée, notamment le trafic de drogues, la vente illicite d'armes, la traite des êtres humains et le terrorisme transfrontières".

- **Deuxième Commission: changements climatiques, développement durable et énergies renouvelables**

M. de Donnea est intervenu dans ce débat.

Après avoir remercié les rapporteurs pour la qualité de leur travail, il s'est félicité du message positif de la délégation des Etats-Unis. Ce pays est apparemment résolu à changer sa politique en matière de lutte contre les changements climatiques et à se placer à la pointe de cette lutte au lieu de rester à l'écart.

L'orateur a ensuite défendu les amendements que la délégation belge avait déposés à son initiative.

Les rapporteurs avaient déjà repris l'amendement portant sur la recherche de solutions de rechange à la consommation de charbon de bois, afin de combattre la déforestation. M. de Donnea a demandé de ne pas accepter un amendement du Canada visant à remplacer l'amendement belge par un appel plus général à l'amélioration de la gestion forestière dans les pays en développement. L'un n'exclut pas l'autre, et il serait judicieux de maintenir la référence à la problématique spécifique de l'usage du charbon de bois, étant donné que c'est une cause majeure de la déforestation dans de nombreux pays, notamment en Afrique, alors qu'il y a des alternatives. Par exemple, dans la R. D. du Congo on expérimente avec succès l'emploi de briquettes de composte séché pour remplacer le charbon de bois. La Belgique soutient ces projets.

² Tous les parlements membres de l'UIP peuvent proposer des thèmes. Le bureau de la commission concernée examine ces suggestions et fait une proposition à la commission, qui, ensuite, fait une proposition à l'Assemblée, à laquelle revient la décision finale. En pratique, la commission et l'Assemblée entérinent généralement la proposition du bureau de la commission.

Enfin, M. de Donnea a défendu l'amendement belge sur l'importance de soutenir la recherche scientifique sur la fusion thermonucléaire, dont le potentiel, pour résoudre la crise énergétique, est énorme. L'amendement a été explicitement soutenu par Lord Montgomery (Royaume-Uni) et a été adopté.

On retrouve les amendements belges dans les paragraphes 28 et 43 du dispositif de la [résolution](#) adoptée.

Thème choisi pour la session de printemps de 2010

La Deuxième Commission a choisi le thème proposé par **M. de Donnea** : "Rôle des parlements dans le développement des coopérations Sud-Sud et triangulaires en vue d'accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement". Par coopération Sud-Sud, on entend la coopération entre pays en développement. Dans la coopération triangulaire, un pays développé s'ajoute en tant que troisième partenaire.

Le thème sera également à l'ordre du jour de la prochaine session du Forum pour la coopération au développement (FCD) des Nations Unies en 2010, raison pour laquelle M. de Donnea l'a proposé. Apporter une contribution parlementaire au FCD est une priorité de l'UIP en matière de coopération avec les Nations Unies.

La commission a également chargé M. de Donnea et un parlementaire zambien de préparer le rapport et le projet de résolution qui alimenteront le débat. Les rapporteurs présenteront une première version du rapport lors d'une table ronde qui sera organisée pendant la prochaine session de l'Assemblée à Genève (octobre 2009). En effet, l'examen des questions à l'ordre du jour des commissions de l'Assemblée se déroule en deux phases: débat avec un panel d'orateurs pendant la session d'automne; discussion formelle et adoption de la résolution pendant la session de printemps de l'année suivante.

- **Troisième Commission: liberté d'expression et droit à l'information**

M. de Donnea et M. Moriau sont intervenus dans ce débat.

M. de Donnea s'est félicité du fait que les rapporteurs avaient repris ses amendements concernant la lutte contre certains abus de la liberté d'expression.

La liberté d'expression est une condition de base de la démocratie mais fait de plus en plus l'objet d'abus, condamnés entre autres dans les conventions européennes relatives à la télévision transfrontières et à la cybercriminalité. Il s'agit notamment de l'abus de médias comme l'internet et la télévision par satellite pour la diffusion de propagande raciste ou xénophobe ou pour l'exploitation de pornographie infantine, ce qui constitue une atteinte à la dignité de la personne humaine.

Il convient dès lors de trouver un équilibre entre la nécessité de garantir le droit fondamental qu'est la liberté d'expression, d'une part, et la lutte contre l'incitation à la haine fondée sur la nationalité, la race ou la religion ainsi que la protection de la dignité de la personne humaine des mineurs, d'autre part.

Suivant l'exemple de la Belgique et d'autres pays, les parlements doivent adopter la législation requise pour ériger ces abus en infraction pénale. Sans introduire une censure préalable, pareille législation permet de porter plainte auprès des tribunaux, qui devront juger en toute indépendance et après coup du poids à accorder, dans un cas concret, à la liberté d'expression d'une part et à la lutte contre ces abus d'autre part.

Les amendements belges en question ont été en grande partie maintenus dans la [résolution](#) finalement adoptée par l'Assemblée. On les retrouve dans les considérants dix-neuf et vingt-six à vingt-neuf ainsi que dans les paragraphes 7, 10 et 18 du dispositif.

L'amendement belge se rapportant au dispositif³ a toutefois quelque peu été atténué. Seule la recommandation visant à ériger en délit la diffusion de pornographie infantile a été explicitement retenue (paragraphe 7). Quant aux autres restrictions légales de la liberté d'expression, la résolution se limite à affirmer que seules "les restrictions de la liberté d'expression absolument nécessaires à la protection des droits d'autrui et prévues par la loi" sont autorisées (paragraphe 10) et qu'il faut veiller à ce que l'internet soit "un moyen d'expression démocratique qui respecte les droits légitimes d'autrui" (paragraphe 18).

M. Moriau a également pris la parole dans ce débat. En principe, tout le monde est pour la liberté d'expression et le droit à l'information. En réalité, rares sont les pays où ces droits fondamentaux sont respectés. Et même là où ils existent, il reste cette tension entre la liberté réelle et la liberté formelle. Sans parler des horreurs commises au nom de liberté, surtout par ceux qui se croient détenteurs de la vérité. C'est toujours au nom de la liberté que l'on pose des bombes, que l'on bombarde, que l'on assassine, que l'on emprisonne, que l'on condamne à mort.

Avec les nouveaux moyens de communication et la surabondance d'informations, il devient de plus en plus difficile de situer et d'évaluer l'information, ce qui fait que, au lieu d'être mieux informés, nous tombons dans le manichéisme et le simplisme. Car quelle information subissons-nous? Il y a tant d'exemples d'information manipulée, faussée ou escamotée: des mensonges qui devaient justifier l'intervention en Irak aux tentatives de la Chine pour occulter le Tibet pendant les Jeux olympiques, du silence sur les tortures et les exécutions dans de nombreux pays aux euphémismes qui changent un bombardement en frappe chirurgicale et des victimes civiles en dégâts collatéraux. Combien d'opprimés, de minorités et de laissés pour compte n'ont aucun accès aux médias?

La liberté d'expression est sacrée mais on ne peut en abuser. Les médias doivent faire preuve d'intégrité, de responsabilité, de respect et de tolérance.

³ Le texte de cet amendement était le suivant: " [L'Assemblée] prie instamment les parlements d'adopter les mesures législatives qui se révèlent nécessaires pour ériger en infraction pénale, dans leur droit interne, lorsqu'elles sont commises intentionnellement et sans droit, l'incitation à la haine fondée sur la race, le sexe, la religion ou la nationalité, les atteintes à la dignité de la personne humaine, la diffusion ou la transmission de pornographie infantile dans un media ou un système informatique."

M. Moriau a également dénoncé le grand nombre de journalistes emprisonnés voire assassinés. Heureusement, des organisations comme Reporters sans frontières attirent l'attention sur ces dossiers. L'orateur a demandé à ce propos d'approuver deux amendements belges concernant la protection des sources journalistiques. Ces amendements avaient été proposés par **M. Mahoux**, qui n'a toutefois pas pu les défendre personnellement en commission, car il était retenu par les travaux du comité des Droits de l'homme des parlementaires (voir section V de ce compte rendu).

Les deux amendements en question ont été repris dans la [résolution](#) approuvée (vingtième considérant et paragraphe 8 du dispositif).

- **Point d'urgence: impact de la crise économique et financière internationale sur les pays les plus pauvres, notamment en Afrique**

L'Assemblée ajoute toujours un point d'urgence à son ordre du jour. A Addis Abeba, elle a opté pour un sujet qui combinait des propositions faites par le Canada et le Venezuela.

Il y avait également des propositions sur la situation à Gaza (présentées par Oman, les Emirats arabes unis et l'Iran), la lutte contre la criminalité organisée (proposition du Mexique) et la lutte contre le terrorisme transfrontières (proposition de l'Inde). Ces autres propositions ont été retirées lorsqu'il s'est avéré que les délégations européennes, latino-américaines et africaines soutenaient en masse la proposition sur la crise. Toutefois, les thèmes proposés par le Mexique et l'Inde ont été retenus ultérieurement pour l'ordre du jour de la prochaine assemblée de printemps (voir Première Commission ci-dessus).

Le point d'urgence a été renvoyé sans débat à un comité de rédaction, qui a élaboré une courte [résolution](#), que l'Assemblée a approuvée à l'unanimité. L'objectif n'était pas d'aborder la crise dans tous ses aspects, étant donné qu'une conférence spécialisée de l'UIP sur la crise était prévue pour les 7 et 8 mai 2009 à Genève.

II. Réunion des femmes parlementaires

Les sessions de printemps de l'Assemblée débutent toujours par une réunion des femmes parlementaires.

La Réunion des femmes parlementaires est le seul organe qui puisse encore déposer des amendements aux projets de résolution examinés par les commissions de l'Assemblée pendant la session même (les délégations nationales doivent introduire leurs amendements deux semaines à l'avance). Les femmes parlementaires choisissent toujours un des trois thèmes débattus en commission pour un examen approfondi de sa dimension genre. Leurs amendements visent à assurer que cette dimension soit suffisamment prise en compte dans la résolution.

A Addis Abeba, le choix s'est porté sur le thème à l'ordre du jour de la Deuxième Commission. Les femmes parlementaires se sont réparties en deux groupes de travail pour l'examiner. Le premier groupe de travail s'est penché sur la dimension genre des changements climatiques, le deuxième sur la dimension genre de la problématique des énergies renouvelables.

Mme Temmerman a participé au premier groupe de travail et a proposé deux amendements attirant l'attention sur le lien entre l'accroissement de la population mondiale et la demande croissante qui pèse sur les ressources naturelles et dont le changement climatique est une manifestation. Elle a préconisé une politique de planification familiale dans ce contexte. Ses amendements ont, pour l'essentiel, été retenus par la Réunion des femmes parlementaires et ont fini par faire leur chemin dans la [résolution](#) adoptée par l'Assemblée (paragraphe 8 des considérants et paragraphe 15 du dispositif).

Par ailleurs, les femmes parlementaires réservent toujours une partie de leur réunion à un dialogue avec les hommes parlementaires sur une question qui concerne l'égalité entre les sexes. A Addis Abeba, ce dialogue a porté sur le rôle des femmes à l'appui de la stabilité financière et du développement économique.

M. Moriau et une représentante de l'Organisation internationale du travail (OIT) avaient été invités à introduire le débat.

M. Moriau a dit que tout le monde parle de 'la' crise, mais il y en a plusieurs. A côté de la crise financière et économique, il y a aussi une crise alimentaire et une crise politique. La crise alimentaire résulte également de la pensée unique d'un capitalisme ultralibéral qui veut le moins de règles possible. C'est cette idéologie qui est responsable du fait que, dans de nombreux pays en développement, on a sacrifié les cultures vivrières au profit de cultures d'exportation. Plus récemment, la production de biocarburants est devenue une menace pour la sécurité alimentaire. L'orateur a rejeté l'utilisation de produits alimentaires comme le maïs à cette fin.

Mais il y a aussi une crise politique dans la façon dont on s'attaque aux grands problèmes mondiaux. Il est par exemple significatif que l'Afrique est à peine représentée dans un forum comme les G20. Face à la crise économique et financière, l'approche a été dans une large mesure purement nationale. Une gouvernance mondiale renforcée et plus équilibrée est indispensable.

Ce sont toujours les plus vulnérables qui sont le plus affectés par les crises, y compris dans les pays riches. Sur le plan économique, les femmes se trouvent partout dans une situation plus vulnérable que les hommes et sont dès lors touchées les premières, lorsque les choses vont moins bien. En Belgique, 70 % des pauvres sont des femmes.

Nous avons besoin d'un nouveau modèle de société. Un plan de relance conjoncturel ne suffira pas. L'orateur a donné quelques exemples de mesures concrètes à prendre: sortir l'agriculture des négociations dans le cadre de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), introduire une taxe sur les flux financiers, renforcer la démocratie dans la prise de décision internationale. L'orateur a plaidé à ce propos pour la création d'une Assemblée parlementaire des Nations Unies. L'égalité entre hommes et femmes est à voir dans la même optique. Elle est indispensable pour relever les défis actuels. Certains diront que ce nouveau modèle de société est une utopie mais l'utopie d'aujourd'hui est la réalité de demain, a conclu M. Moriau.

III. Panels et visites sur le terrain

Il y avait des panels sur les thèmes suivants :

- *Compte à rebours 2015*, une initiative de plusieurs partenaires dont l'UNICEF visant à suivre la réalisation des objectifs 4 et 5 du millénaire en matière de développement (réduction de la mortalité infantile et amélioration de la santé maternelle)
- Les adolescentes: un groupe laissé pour compte?
- Gérer la diversité: la représentation des minorités et des populations autochtones au sein du parlement.

Mme Temmerman a participé au débat sur la problématique des adolescentes et a dénoncé l'oppression sexuelle des femmes et les inégalités entre garçons et filles en matière de sexualité.

Les femmes et les filles ont le droit de décider de leur propre sexualité. Elles ne sont pas des objets sexuels ou des "utérus" qui n'ont d'autre fonction que de mettre des enfants au monde, et leur respectabilité ne peut être réduite au fait d'avoir l'hymen intact au moment du mariage. Des pratiques telles que les mutilations génitales, les mariages précoces ou forcés et les réparations de l'hymen sont autant de manifestations de l'oppression de la sexualité féminine et doivent prendre fin.

L'oratrice a parlé de ses propres expériences en tant que gynécologue-obstétricienne. Elle est souvent confrontée dans ce travail à des problèmes tels que les grossesses adolescentes, les conséquences d'avortements illégaux, les abus sexuels et les infections par le VIH/sida chez les adolescentes ainsi que les demandes de réparation de l'hymen avant le mariage par peur de crimes d'honneur.

On prétend que l'éducation sexuelle, le planning familial et la disponibilité de préservatifs encouragent les comportements à risque chez les jeunes et notamment les jeunes filles. L'expérience des pays où les droits des femmes sont reconnus montre qu'il n'en est rien. Des valeurs comme le respect et la dignité, notamment en ce qui concerne le comportement sexuel, doivent être inculquées aux garçons comme aux filles. Si la modération a sa place dans cette éducation sexuelle, il en va de même pour le planning familial et l'usage de préservatifs, pour prévenir les grossesses non désirées et les infections.

L'oratrice a conclu en faisant référence à deux initiatives parlementaires belges. Le Sénat belge a approuvé en 2008 une résolution demandant au gouvernement de soutenir des actions de prévention des grossesses adolescentes dans les pays partenaires de la coopération au développement belge (doc. 4-228). Par ailleurs, le groupe de travail "Parlementaires pour les objectifs du millénaire", composés de parlementaires belges, a lancé, à l'occasion de la fête des mères, un plan d'action, appelé "Nuit des mères", qui vise à attirer l'attention de l'opinion publique en Belgique sur le sort de toutes ces mères dans le monde pour lesquelles il n'y aura pas de fête parce qu'elles sont mortes pendant la grossesse ou en couches.

Mme Temmerman a également participé à une des trois **visites sur le terrain** que l'UIP a organisées en marge de la session, en coopération avec l'UNICEF. Le but de ces visites étaient de présenter aux parlementaires présents à Addis Abeba divers projets éthiopiens en faveur des enfants et adolescents vulnérables. Afin d'assurer le lien avec le débat consacré aux adolescentes, l'accent était mis, dans le cadre de chaque visite, sur l'impact du projet sur ce groupe en particulier.

Les visites concernaient respectivement des projets en matière d'éducation, de santé et d'alimentation, et de protection sociale. Chaque groupe géopolitique pouvait déléguer quatre parlementaires pour chacune des visites⁴. Mme Temmerman a participé à la visite concernant la santé et l'alimentation.

La visite portait sur le Programme d'extension de la couverture sanitaire (*Health Extension Programme* - HEP) du ministère éthiopien de la Santé publique. L'Éthiopie connaît un taux très élevé de mortalité infantile. De 60 à 80 pour cent des causes de morbidité et de mortalité sont liées aux maladies transmissibles et à la malnutrition, dont souffrent essentiellement les mères et les enfants. Le programme HEP a été lancé il y a cinq ans. Un dispensaire est ouvert dans chaque "kebele" du pays (plus petite unité administrative comptant en moyenne quelque 1000 familles). Deux employées sanitaires sont déployées dans chaque dispensaire, toutes des filles et des jeunes femmes. Il y en a déjà plus de 30.000. Après une formation d'un an, elles sont prêtes à fournir des prestations médicales de base (consultation, dépistage et renvoi, prévention, soins élémentaires).

La priorité est donnée aux maladies présentant un danger de mort pour les enfants telles le paludisme, la diarrhée et la pneumonie, à la santé maternelle (soins prénataux et accouchement sans risque, planning familial et emploi de préservatifs), aux mesures pour rompre le cycle de malnutrition chez les mères et les enfants, à la promotion de l'hygiène de base dans la communauté, à la prévention des maladies transmissibles y compris le VIH/sida et au développement des capacités des familles et des communautés à prendre en main leur propre santé.

Les parlementaires ont été briefés sur les lignes de force du programme HEP, ils ont visité un dispensaire dans un village rural et ont pu parler avec les habitants de leurs expériences.

Lors de la séance de clôture de l'Assemblée, un film vidéo a été présenté sur les trois visites. Mme Temmerman y dit qu'elle a été impressionnée par le projet visité, et notamment par son caractère émancipateur pour les femmes et les jeunes filles.

⁴ Il y a six [groupes géopolitiques à l'UIP](#) : le groupe africain, le groupe des pays arabes, le groupe Asie-Pacifique, le groupe eurasiatique, le groupe latino-américain (GRULAC) et le groupe des Douze Plus. La Belgique fait partie du groupe des Douze Plus (voir section VI de ce compte rendu).

IV. Décisions du Conseil directeur

Alors que l'Assemblée adopte les positions politiques de l'UIP, le Conseil est l'organe qui détermine et contrôle les activités et le fonctionnement de l'organisation. A l'Assemblée, le nombre de voix par pays varie en fonction du nombre d'habitants (minimum 10, maximum 23). Au Conseil, par contre, tous les parlements membres de l'UIP sont sur un pied d'égalité et disposent de 3 voix (2, si la délégation compte uniquement des hommes ou des femmes).

Voici un aperçu des principales décisions prises par le Conseil à Addis Abeba.

- Le parlement du Bangladesh a été réadmis. L'affiliation des parlements de la Guinée et de Madagascar a été suspendue en raison de leur dissolution inconstitutionnelle. De ce fait, l'UIP compte actuellement 153 parlements membres.

La délégation palestinienne a demandé que le Conseil revienne sur la décision de la session précédente (octobre 2008) concernant l'**adhésion du parlement de la Palestine**. Faute de proposition du Comité exécutif, le Conseil n'a pris aucune décision concernant cette demande (voir section V de ce compte rendu pour plus de détails). La question reste toutefois en suspens. On s'attend à ce que la délégation palestinienne continue à contester la décision prise antérieurement.

- Le Conseil a approuvé les **résultats financiers** de 2008. L'exercice s'est clôturé par un excédent opérationnel de presque 4 % (600.000 francs suisses). Par contre, suite à la crise financière et en dépit d'une politique d'investissement prudente, la caisse des pensions résiduelle de l'UIP⁵ a perdu une partie de sa valeur et présente un passif actuariel de 1,3 million de francs suisses. En conséquence, les réserves financières sont tombées à quelque 5 millions de francs suisses, soit 35 % des dépenses annuelles, mais la situation financière de l'UIP reste saine.

Le Conseil a approuvé le financement de quelques nouvelles activités pour 2009, sans pour autant augmenter les dépenses globales. Il s'agit de la conférence spéciale sur la crise économique et financière (Genève, 7-8 mai) et d'une réunion parlementaire dans le cadre de la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui doit se tenir à Copenhague en décembre 2009 (CdP15).

- Cette dernière activité sera financée en faisant appel aux fonds que l'UIP met en réserve depuis 2008 pour compenser ses émissions carbone. Cette compensation fait partie d'une politique générale dont l'objectif est de rendre le fonctionnement de l'UIP le plus respectueux possible de l'environnement.

On trouvera une description de la **politique environnementale de l'UIP**, qui inclut l'obligation de faire annuellement rapport sur la performance environnementale de l'organisation, dans la [brochure des résultats de la session](#), pages 58 à 62.

⁵ L'UIP est affiliée depuis 2005 à la caisse des pensions des Nations Unies mais demeure responsable des pensions des membres du personnel qui ont pris leur retraite avant cette date.

- Le Conseil a approuvé le programme des activités que l'UIP organisera à l'occasion de la **Journée internationale de la démocratie** (15 septembre), qui sera célébrée pour la deuxième fois en 2009. Le thème de cette année sera : démocratie et tolérance politique.

Quatre activités sont prévues :

- (i) une conférence parlementaire sur la démocratie en Afrique, qui aura lieu à Gaborone (Botswana)
 - (ii) une étude sur l'emprise des partis politiques sur le mandat parlementaire
 - (iii) une enquête mondiale d'opinion, effectuée dans une vingtaine de pays, sur la démocratie et la tolérance politique
 - (iv) une stratégie médiatique pour placer les parlements et l'UIP au centre de l'attention le 15 septembre 2009.
- Le Conseil a approuvé une adaptation modeste des exigences en matière de **délivrance de visas pour participer aux assemblées de l'UIP**. Il a accepté deux exceptions à la règle générale selon laquelle le pays hôte d'une assemblée de l'UIP s'engage à délivrer des visas à toute personne officiellement déléguée par un parlement membre. L'UIP accepte dorénavant que le visa puisse être refusé:
 - (i) aux personnes qui font l'objet d'une interdiction de voyage édictée par les Nations Unies (les autres interdictions de voyage, comme celles édictées par l'Union européenne, ne sont pas prises en compte)
 - (ii) aux personnes dont le pays hôte démontre, preuves concluantes à la main, qu'elles constituent une menace pour la sécurité nationale.

Le problème s'est posé parce que le Canada, qui est candidat pour organiser une assemblée, ne pouvait s'arranger de la règle générale. Signalons que même la règle modifiée ne permettra pas aux pays membres de l'Union européenne d'organiser encore une assemblée de l'UIP, tant que l'interdiction de voyage de l'UE contre plusieurs parlementaires du Zimbabwe reste en vigueur. (En 2004, l'Assemblée a dû être transférée de Londres à Mexico pour cette raison.)

- Le Conseil a suivi l'avis de son [groupe consultatif sur le VIH/sida](#)⁶ et a fait siennes les recommandations du groupe de réflexion international de ONUSIDA concernant les **restrictions de voyage liées au VIH**. Le groupe de réflexion estime que pareilles restrictions de voyage sont discriminatoires, ne protègent pas la santé publique et n'ont pas de justification économique (éviter la surcharge pour les ressources sanitaires nationales). Le groupe de réflexion demande dès lors la suppression des restrictions de voyage au motif du VIH.
- Le Conseil a reçu un rapport sur la **mission du président de l'UIP au Moyen-Orient** (1-9 mars 2009). Le président a visité la Cisjordanie et Gaza, ainsi que l'Égypte et la Jordanie. Il a également assisté à une conférence interparlementaire arabe à Oman. Israël n'était pas prévu au programme, en raison des élections qui venaient d'y avoir lieu et du fait que les négociations pour former un gouvernement étaient toujours en cours au moment de la visite. Le Président a toutefois précisé que sa mission serait complétée prochainement par une visite en Israël.

⁶ **Mme Temmerman** est membre de ce groupe consultatif.

Le rapport de la mission est disponible aux pages 55 à 58 de la [brochure des résultats de la session](#).

- Le Conseil a entendu le rapport annuel sur l'**action de l'UIP pour promouvoir la démocratie et renforcer les parlements**. Les activités en question sont de plus en plus financées par des contributions de donateurs externes (presque 2 millions de francs suisses en 2008, soit environ 13 % du total des revenus).

Le programme de promotion de la démocratie couvre quatre grands domaines :

- (i) l'assistance technique à des parlements individuels (15 en 2008)
 - (ii) la protection des droits de l'homme (entre autres un projet pour familiariser les parlements africains avec les traités de l'ONU en matière de droits de l'homme)
 - (iii) la promotion de la participation des femmes à la vie politique (entre autres par un projet de sensibilisation dans les Etats du Golfe)
 - (iv) la promotion des connaissances et des recherches sur le parlement en tant qu'institution et la diffusion de normes et de bonnes pratiques concernant les parlements (entre autre par la publication de lignes directrices pour les sites web parlementaires).
-
- En 2010, l'UIP doit nommer son **secrétaire général** pour un mandat de 4 ans. Le secrétaire général actuel, Anders Johnsson, est candidat pour un quatrième (et dernier) mandat. Suivant la proposition du Comité exécutif, le Conseil a décidé de se prononcer d'abord sur cette candidature, et ce par un vote secret qui aura lieu lors de la prochaine session en octobre. Si Anders Johnsson n'est pas réélu, un appel à candidatures sera lancé.

V. Comités de l'UIP dont des parlementaires belges sont membres

• Comité exécutif

Le [Comité exécutif](#) compte 15 membres élus. Il prépare toutes les décisions du Conseil et formule des recommandations à ce propos. M. Versnick est membre du comité depuis octobre 2006 pour un mandat de quatre ans (il en fut déjà membre de 1998 à 2002).

M. Versnick est notamment intervenu sur les points suivants à l'ordre du jour :

- l'adhésion de la Palestine en tant que membre à part entière de l'UIP
- les moyens d'encourager l'affiliation de nouveaux membres à l'UIP, notamment par une réduction de la contribution pour les pays les plus démunis
- la procédure à suivre concernant les arriérés de paiement du Congrès des Etats-Unis, au cas où ce parlement voudrait se réaffilier à l'UIP
- les résultats financiers de l'UIP et les observations du vérificateur externe des comptes
- la mise en œuvre du budget 2009 et les ajustements du programme de travail pour 2009
- le programme de coopération avec les Nations Unies
- la célébration de la Journée internationale de la démocratie en 2009
- la désignation et le rôle des vice-présidents de l'UIP (cette nouvelle fonction a été créée en 2007 dans le cadre de la réforme de l'UIP)
- les relations entre l'UIP et les autres organisations et réseaux interparlementaires
- la campagne pour la création d'une assemblée parlementaire des Nations Unies (APNU)
- la politique de l'UIP en matière d'octroi de visas pour les assemblées.

Détails

- En ce qui concerne l'**adhésion du parlement de la Palestine**, M. Versnick s'est opposé à toute réouverture du débat qui s'était conclu par une décision claire lors de l'assemblée précédente. Après avoir amplement discuté la question, l'UIP avait décidé à cette occasion d'admettre comme membre à part entière le CLP (Conseil législatif palestinien), l'institution parlementaire qui fait partie de l'Autorité palestinienne, et non le CNP (Conseil national palestinien), qui fait partie de l'OLP et ne constitue pas un parlement au sens de l'UIP. Etant donné que le CLP ne fonctionne pas à l'heure actuelle, le Conseil avait toutefois accepté que le CNP, qui assistait depuis longtemps aux sessions de l'UIP en qualité d'observateur, puisse "faciliter" la participation du parlement de la Palestine aux travaux de l'UIP, ce qui signifie concrètement que des membres du CNP peuvent représenter le parlement de la Palestine à l'UIP.

Alors que la délégation palestinienne avait suivi tout ce processus décisionnel de a à z, elle a prétendu que la teneur exacte de la décision du Conseil lui avait échappé et a renouvelé sa demande pour que l'UIP admette le PNC comme membre à part entière. M. Versnick a estimé que ce n'était pas sérieux. En outre, il n'y a aucun nouvel élément pour justifier une révision du compromis atteint avec beaucoup de difficultés l'année passée. L'UIP ne doit pas se laisser entraîner par les dissensions entre Palestiniens.

Quant au fond de la question, la demande de la délégation palestinienne est inacceptable. L'UIP a déjà fait une exception en modifiant ses statuts afin de pouvoir admettre le parlement d'une entité qui n'est pas (encore) un état souverain. En allant encore plus loin par l'admission d'une institution qu'elle ne considère pas comme un parlement, l'organisation perdrait toute crédibilité.

La plupart des autres membres du Comité exécutif n'étaient guère plus enthousiastes pour remettre déjà en question la décision d'octobre dernier. Le Comité exécutif a auditionné la délégation palestinienne mais n'a pris aucune initiative à propos de sa demande. Le président de l'UIP a promis que la question resterait en délibération, ce qui n'a pas empêché la délégation palestinienne de la soulever au Conseil directeur, pour le moment sans résultat (voir ci-dessus).

- Le Comité exécutif a examiné une note décrivant plusieurs options pour aider les parlements des pays les plus démunis à participer aux activités de l'UIP, notamment par une **réduction de la contribution minimum**.

M. Versnick a souligné que l'UIP était en train de mettre en œuvre une adaptation de son barème des contributions qui, sur une période de six ans, réduirait la contribution minimale de moitié (de 24.000 francs suisses en 2006 à un montant estimé de 12.000 francs suisses en 2012). Pour les pays qui paient plus que le minimum, cette adaptation revient déjà à une augmentation substantielle. Par exemple, la quote-part de la Belgique dans le budget aura augmenté d'un tiers en 2012 par rapport à l'année 2006 (de 1,2 % à 1,6 %). Les parlements qui ont vu leur contribution augmenter, seront-ils d'accord pour compenser tout de suite une nouvelle réduction de la contribution minimum? Ce n'est pas évident.

Pour les pays qui paient une contribution peu élevée, participer aux conférences de l'UIP est d'ailleurs plus coûteux que la contribution proprement dite. La raison pour laquelle un certain nombre de pays n'adhèrent pas à l'UIP n'est pas tellement la hauteur de la contribution en soi mais plutôt le fait qu'ils ne disposent pas des moyens supplémentaires nécessaires pour tirer profit de leur affiliation. Mieux vaudrait peut-être envisager d'autres moyens d'encourager ces pays à adhérer, par exemple un fonds pour soutenir financièrement les parlements qui en ont besoin afin qu'ils puissent participer aux activités.

Ceci dit, la possibilité d'une nouvelle réduction de la contribution minimum ne peut être simplement écartée, a estimé M. Versnick, car on ne peut nier que cette contribution est à l'UIP relativement élevée par rapport à celle des Nations Unies, par exemple (0,16 % contre 0,001 %). Mais l'impact et l'efficacité d'une telle mesure doivent être soigneusement étudiés.

- Quant aux **implications financières d'une éventuelle réadmission des Etats-Unis**, le Comité exécutif a reconnu que ce pays s'était retiré de l'UIP en 1998 et que l'UIP n'aurait donc pas dû continuer à considérer le Congrès américain comme membre, ce que l'organisation a pourtant fait jusqu'au moment où elle a suspendu l'affiliation des Etats-Unis pour cause de non-paiement de ses contributions, en 2003. Les arriérés inscrits aux comptes de l'UIP doivent dès lors être considérés comme une erreur en ne seront donc pas réclamés en cas de réadmission des Etats-Unis, comme cela se fait normalement en cas de réaffiliation d'un parlement suspendu pour cause de non-paiement.

La réaffiliation des Etats-Unis entraînerait cependant une nouvelle adaptation du barème des contributions de l'UIP. Au moment où le Congrès a quitté l'UIP, il payait 15 % du budget, ce qui représentait en même temps la contribution maximale du barème. Le Comité exécutif a recommandé de reprendre cet arrangement.

Le groupe de travail qui a élaboré le nouveau barème en 2006, doit en tout état de cause se réunir à nouveau cette année pour une évaluation à mi-chemin. Le but initial était d'adapter le barème aux derniers chiffres des Nations Unies pour les paramètres sur lesquels il est basé. Le Comité exécutif a chargé le groupe de travail d'étudier également (i) les conséquences d'une éventuelle réaffiliation des Etats-Unis et (ii) la possibilité d'une nouvelle réduction de la contribution minimum.

- S'agissant du rôle des **vice-présidents de l'UIP**, M. Versnick a une fois de plus défendu la proposition du groupe des Douze Plus visant à charger un ou plusieurs vice-présidents de suivre la préparation et la mise en œuvre du budget. Le Comité exécutif a implicitement rejeté cette idée en affirmant qu'en vertu des statuts, le rôle des vice-présidents est d'assister le président de l'UIP et que dès lors ils peuvent seulement être chargés des tâches ponctuelles que leur donne le président. Par exemple, les vice-présidents peuvent remplacer le président lors de manifestations de l'UIP, ou de manifestations auxquelles l'UIP est invitée, dans leur propre région (il y a un vice-président par groupe géopolitique). Le président peut également, s'il le souhaite, leur confier des tâches thématiques mais les vice-présidents ne se voient pas assigner certaines tâches sur une base permanente, comme le prévoit la proposition des Douze Plus.

Par contre, le Comité exécutif a suivi la proposition de M. Versnick selon laquelle un des vice-présidents ferait fonction de "vice-président du Comité exécutif". Ce dernier poste existait déjà avant la création de la fonction de vice-président de l'UIP et les règlements de l'UIP stipulent clairement en quoi il consiste, à savoir : exercer les tâches du président pendant les sessions statutaires lorsque celui-ci est absent ou lorsque le mandat est vacant.

- C'est à la demande de M. Versnick que le Comité exécutif a mis la question de la campagne pour la **création d'une assemblée parlementaire des Nations Unies** (APNU) à son ordre du jour. M. Versnick a introduit une note à ce sujet, qui discute un certain nombre d'arguments invoqués pour et contre l'idée. Une telle assemblée serait en concurrence directe avec l'UIP. Il importe dès lors que l'UIP présente des arguments convaincants en faveur de sa position. L'UIP doit notamment montrer qu'elle exerce déjà, ou qu'elle peut exercer, les fonctions qu'une telle assemblée est supposée avoir. L'orateur a estimé que, jusqu'à présent, l'UIP n'avait pas été assez persuasive sur ce point. Or, c'est nécessaire car l'idée d'une APNU a beaucoup de partisans parmi les parlementaires (y compris au Parlement belge) et doit être prise au sérieux.

Sur la proposition de M. Versnick, le Comité exécutif a recommandé que cette question soit également inscrite à l'ordre du jour de la prochaine **Conférence mondiale des présidents de parlement**. L'UIP organisera cette conférence pour la troisième fois en 2010 (après 2000 et 2005). Un comité d'une vingtaine de présidents de parlement sera constitué prochainement pour préparer la conférence. M. Versnick a proposé d'y inclure la présidente de la Chambre des représentants des Etats-Unis, Nancy Pelosi.

- **Comité des droits de l'homme des parlementaires**

Le [Comité des droits de l'homme des parlementaires](#) examine des cas concrets de violation des droits de l'homme dont sont victimes des parlementaires. Le comité existe depuis 1976 et fait autorité dans le monde entier comme mécanisme spécialement conçu pour défendre les parlementaires dans l'exercice de leur fonction. Le comité se réunit à huis clos et établit pour chaque cas examiné un rapport assorti de recommandations. Lorsque des démarches discrètes auprès des autorités du pays concerné ne donnent aucun résultat, le rapport est rendu public.

Le comité est composé de 5 membres élus et autant de suppléants. **M. Mahoux** est membre titulaire du comité depuis avril 2007, et ce pour un mandat de cinq ans.

Lors de l'assemblée à Addis Abeba, le comité a examiné des dossiers concernant 32 pays. Il a tenu neuf auditions avec des délégations officielles. Il a également eu six rencontres avec des victimes ou leurs représentants.

Les cas de 238 parlementaires issus de 19 pays ont été rendus publics et soumis au Conseil (Afghanistan, Bangladesh, Belarus, Burundi, Colombie, R.D. Congo, Equateur, Egypte, Erythrée, Irak, Liban, Mongolie, Myanmar, Palestine/Israël, Philippines, Rwanda, Sri Lanka, Turquie et Zimbabwe).

Le comité a spécialement attiré l'attention sur les cas suivants :

- le grand nombre de membres du Conseil législatif palestinien (un tiers du total) qui sont en détention en Israël, pour la seule raison qu'ils ont été élus sur la liste du Hamas
- les onze parlementaires de l'Erythrée qui sont en détention depuis 2001 sans avoir été inculpés et sans le moindre contact avec le monde extérieur et dont le seul tort est d'avoir critiqué le chef de l'état et d'avoir demandé des réformes démocratiques dans leur pays
- Malalai Joya, femme parlementaire afghane et militante des droits de l'homme, dont le mandat a été suspendu parce qu'elle avait critiqué des collègues parlementaires à la télévision et qui a déjà fait l'objet de plusieurs attentats
- Galan Sarmiento, sénateur colombien assassiné il y a 20 ans, crime qui sera prescrit prochainement et dont les instigateurs n'ont toujours pas été condamnés.

Par contre, le dossier du parlementaire égyptien Ayman Nour, chef d'un parti d'opposition, a pu être clos. M. Nour a été libéré récemment pour raisons de santé. Sa condamnation sur base d'une accusation douteuse n'a cependant pas été annulée.

Le comité a également présenté les résultats de ses enquêtes lors d'une conférence de presse.

[Liste des résolutions adoptées](#)

- **Comité Moyen-Orient**

M. de Donnea est membre effectif du [Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient](#) depuis octobre 2008, et ce pour un mandat de quatre ans (il en était déjà membre suppléant depuis octobre 2007).

Le comité a été créé au début des années 1990 afin de suivre le processus de paix au Moyen-Orient, faire rapport à l'UIP sur cette question et, dans la mesure du possible, jouer un rôle d'intermédiaire entre les parties au conflit au niveau parlementaire. Ainsi, les délégations israéliennes et palestiniennes participant aux assemblées de l'UIP ont pendant de nombreuses années eu l'habitude de se rencontrer à l'occasion d'auditions avec le comité.

En l'absence de la présidente du comité, Ann Clwyd (Royaume-Uni), c'est M. de Donnea qui a présidé les réunions du comité à Addis Abeba.

Le comité a eu un échange de vues avec le président de l'UIP sur sa mission récente au Moyen-Orient.

Le climat politique actuel a fait qu'il n'a pas été possible d'organiser une audition avec les délégations israélienne et palestinienne, même séparément. Pour la même raison, le comité a décidé qu'il était inutile d'envoyer une délégation du comité dans la région. Le comité s'efforcera de rechercher les voix de la modération dans les parlements d'Israël et de la Palestine et de les réunir, si possible, pour un dialogue sur le terrain neutre qu'est le siège de l'UIP à Genève, en juillet de cette année.

VI. Groupe des Douze Plus

Le [groupe des Douze Plus](#) est le plus grand des six groupes géopolitiques qui existent au sein de l'UIP (45 pays). Il réunit la plupart des pays membres du Conseil de l'Europe ainsi que Israël, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Le président actuel du groupe est John Austin (Royaume-Uni).

Les délégués des parlements membres du groupe (en principe, deux par pays) se réunissent immédiatement avant et pendant les assemblées de l'UIP pour harmoniser leurs positions autant que possible. Les travaux du groupe sont préparés par un comité directeur, dont M. Versnick fait partie en sa qualité d'ancien président du groupe (2003-2005) et de membre du Comité exécutif de l'UIP.

A Addis Abeba, le groupe a élu [M. Destexhe](#) comme son candidat pour un mandat de vice-président de la Première Commission de l'Assemblée. M. Destexhe l'a emporté sur une candidate italienne et un candidat allemand par 13 voix contre 12 et 9 voix.

[Mme Temmerman](#) a été désignée pour participer à une des visites sur le terrain organisées en coopération avec l'UNICEF.

[M. Versnick](#) et [M. de Donnea](#) ont pris plusieurs fois la parole pendant les débats.

- En ce qui concerne le choix du **point d'urgence**, le groupe a recommandé à l'unanimité de combiner les thèmes proposés par le Canada et le Venezuela sur la crise économique. Il a été suggéré d'aborder le thème sur Gaza, que d'autres proposaient, au comité Moyen-Orient. En tant que président en exercice de ce comité, M. de Donnea a toutefois mis en garde contre des attentes excessives. Il a exprimé des doutes quant à la possibilité d'arriver à une déclaration ou résolution du comité dans le climat politique actuel. Les faits lui ont donné raison: il n'y a pas eu de telle déclaration ou résolution.
- Le groupe a discuté les **recommandations du Comité exécutif** au Conseil et s'y est largement rallié.

Les Douze Plus ont unanimement rejeté la demande de la délégation palestinienne pour rouvrir le débat sur l'affiliation de la Palestine et ont demandé à leurs représentants au sein du Comité exécutif de ne pas fléchir sur ce point. M. de Donnea était parmi les orateurs qui ont préconisé cette position.

Le groupe s'est également résigné à accepter le compromis concernant les exigences de l'UIP en matière d'octroi de visas pour les assemblées. Pourtant, il n'est pas dit que ce compromis suffira pour permettre au Canada d'accueillir une assemblée à l'avenir. M. Versnick a conseillé à la délégation canadienne de faire preuve de pragmatisme.

Le groupe a pris connaissance du questionnaire présenté par le Comité exécutif en vue de l'évaluation de la nouvelle structure des assemblées d'automne introduite en 2007 à titre d'essai, mais il n'a pas encore pris position, comme le demandait le Comité exécutif. M. de Donnea a estimé qu'il fallait donner le temps nécessaire aux délégations pour examiner ce questionnaire détaillé et qu'il n'y avait aucune urgence, étant donné que la structure de l'assemblée ne sera de toute façon pas modifiée avant 2010.

Le groupe a décidé que chaque délégation pouvait communiquer son opinion par écrit au président des Douze Plus avant la fin de juillet et qu'ensuite, le comité directeur du groupe examinerait ces réponses et ferait rapport lors de la prochaine assemblée en octobre, où le groupe définirait sa position. M. Versnick a été chargé de coordonner cet exercice.

- Une délégation restreinte du groupe, dont M. Versnick faisait partie, a eu une rencontre avec la **délégation des Etats-Unis**. Ce pays était membre du groupe des Douze Plus jusqu'à ce qu'il quitte l'UIP. Le groupe s'est félicité de la présence d'une délégation du Congrès américain et a exprimé l'espoir de voir ce parlement réintégrer bientôt l'UIP.
- Le groupe a exprimé son indignation quant à un **incident** qui s'était produit à l'Assemblée **pendant le Débat général**. Un membre Hamas de la délégation palestinienne a fait du tapage pour empêcher le délégué d'Israël de prendre la parole. Le groupe a exigé que le président de l'UIP condamne ce type de comportement et rappelle les règles et principes de l'UIP (ce qu'il a fait lors de la séance de clôture de l'Assemblée).

Certains ont signalé que cet incident était de nature à entraver le retour des Etats-Unis à l'UIP. Le président de la commission des Affaires étrangères du Sénat américain avait déjà réagi et affirmé dans un communiqué de presse que les Etats-Unis ne pouvaient s'affilier à une organisation où le Hamas était autorisé à prendre la parole. M. Versnick a estimé que l'UIP devait être cohérente avec elle-même: l'organisation a admis le parlement de la Palestine (PLC), dont de nombreux partisans du Hamas sont membres. On doit avoir le courage d'expliquer et de défendre ses propres décisions, même s'il est regrettable que la présence de membres du Hamas se soit signalée par un incident pareil.

- Un des vérificateurs internes des **comptes de l'UIP** pour l'année 2008 a présenté ses conclusions au groupe⁷. Il s'est montré très critique vis-à-vis du secrétariat de l'UIP et notamment du secrétaire général, auquel il reprochait d'être trop souvent en mission et d'occasionner des frais de mission trop élevés. Il a également émis des doutes quant à l'efficacité de la gestion des projets de l'UIP financés par des contributions de donateurs externes.

Un groupe de travail restreint a examiné ses critiques en profondeur. M. Versnick en faisait partie et s'est rallié à certaines recommandations, par exemple la proposition de ne pas limiter la vérification des comptes à la régularité des opérations mais d'examiner également les dépenses du point de vue des normes de bonne gestion financière. Par contre, il a estimé que la critique vis-à-vis du secrétariat n'était pas équitable car elle était basée sur des détails exagérés, généralisés ou isolés de leur contexte.

Les vérificateurs internes ont donné un avis positif sur les comptes de l'année 2008 mais ont maintenu l'essentiel de leur critique.

⁷ Les comptes de l'UIP sont soumis à un contrôle tant interne qu'externe. En 2008, le vérificateur externe était un haut fonctionnaire de la Cour des comptes norvégienne, les vérificateurs internes étaient un parlementaire allemand et un parlementaire gambien.

- Le groupe des Douze Plus a rejeté à une large majorité (24 voix contre 8 et 1 abstention) la recommandation du Comité exécutif sur la **nomination du secrétaire général**. Le groupe a estimé que la fonction devait faire l'objet d'une compétition ouverte, que le secrétaire général sortant soit candidat ou non.

M. Versnick a défendu la proposition du Comité exécutif comme étant le meilleur compromis possible (il s'est abstenu lors du vote). Il a signalé que, pour les autres groupes géopolitiques, le mandat de Anders Johnsson pouvait tout simplement être renouvelé, comme en 2002 et 2006, et que le fait de prévoir un vote secret sur sa candidature était déjà un grand pas. La prochaine fois, il y aura de toute façon un appel ouvert aux candidatures.

- Le groupe s'est dit préoccupé par la **situation de Birtukan Mideksa**, chef de file de l'opposition éthiopienne. A l'issue des élections de 2005, qui avaient été un grand succès pour son parti, elle a été inculpée de trahison et condamnée à perpétuité. Elle fut graciée et libérée en juillet 2007. Ayant récusé la grâce, elle a été emprisonnée à nouveau en décembre 2008 et continue à contester sa condamnation initiale.

Une délégation des Douze Plus a rencontré le président du parlement éthiopien pour parler de cette affaire. Plusieurs délégations de pays membres du groupe l'ont également évoquée lors de contacts bilatéraux avec les autorités éthiopiennes.

Le groupe a dit ne pas comprendre que cette affaire ne fasse pas l'objet d'un examen au Comité des droits de l'homme des parlementaires, étant donné que Mme Mideksa avait été élue en 2005. Elle a bien refusé de siéger, mais c'était pour des raisons politiques, en guise de protestation contre les irrégularités qui avaient accompagné les élections. De l'avis du groupe, elle devait donc bel et bien être considérée comme parlementaire.

M. Versnick s'est fait l'interprète de cette position du groupe des Douze Plus au Comité exécutif. La présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires est ultérieurement venu expliquer au groupe que les informations initialement communiquées au comité n'indiquaient pas que Mme Mideksa était parlementaire. Le malentendu avait été dissipé entre-temps et il était prévu que le comité se saisisse du dossier lors de sa prochaine réunion fin juin.

- Le groupe des Douze Plus s'est également soucié de l'adoption d'une nouvelle législation en Afghanistan limitant considérablement les droits des femmes (chiites). Au nom du groupe, M. Versnick a évoqué la question au Comité exécutif, qui l'a renvoyée à la Réunion des femmes parlementaires.

VII. Autres activités de la délégation belge

- La délégation a été accueillie par l'ambassadeur belge à Addis Abeba, Gunther Sleeuwagen, et a rencontré à cette occasion un groupe de Belges vivant en Ethiopie.
- **M. Beke** et **M. Deseyn** ont participé à une rencontre de parlementaires des pays membres de l'UE avec Jean Ping, le président de la Commission de l'Union africaine, qui a son siège à Addis Abeba. La rencontre a été organisée par l'ambassade tchèque en Ethiopie, représentant la présidence de l'UE sur place, en coopération avec la Délégation de l'UE auprès de l'Union africaine.

M. Ping a donné un aperçu des activités de l'Union africaine et a eu un échange de vues avec les parlementaires sur le renforcement de la coopération entre l'Union européenne et l'Union africaine.

- **M. de Donnea**, **M. Beke**, **M. Deseyn** et **M. Mahoux** ont visité un projet de coopération belge à Debre Zeit, dans les environs de Addis Abeba. La visite a été organisée à l'initiative de **Mme Temmerman**.

Il s'agit d'un projet de coopération du VLIR (*Vlaamse Interuniversitaire Raad*) avec la faculté de médecine vétérinaire de l'université de Addis Abeba. Le projet concerne la tripanosomiase équine, une infection causée par un parasite sexuellement transmissible. La pathologie est similaire à celle de la syphilis chez les hommes. Les seuls pays où la maladie se rencontre encore sont la Russie, la Mongolie et l'Ethiopie. Ailleurs, elle a été éradiquée par des mesures de quarantaine et l'élimination des animaux infectés.

Le projet est d'une grande importance économique pour le pays. L'agriculture et le secteur des transports éthiopiens emploient 2,75 millions de chevaux et 5 millions d'ânes. Dans aucun autre pays africain, ces animaux n'ont une telle importance.

Le projet de coopération couvre la période de 2006 à 2010 et vise le renforcement des capacités, la recherche et la dissémination des connaissances concernant cette maladie. Le traitement proprement dit se trouve encore dans une phase expérimentale.

La délégation a été accueillie par le doyen de la faculté et par le responsable éthiopien du projet. Elle a ensuite visité le laboratoire et les écuries d'essai du projet. Enfin, le programme comportait une visite du "Donkey Sanctuary" de la faculté, qui cherche à améliorer l'état de santé général des ânes éthiopiens par une meilleure nourriture, l'emploi de harnais mieux adaptés et le traitement de maladies.